

SARL PASQUIER – Julien PASQUIER – 5 salariés – Estissac (10)

Transférer son activité, c'est un projet mené par Julien PASQUIER, gérant de la SARL PASQUIER, 5 salariés, qui a pour activité la réparation mécanique, la vente et le lavage de véhicules. « Mon père a créé son entreprise qui se trouvait sur 2 sites à Marigny le Châtel et Mesnil Saint Loup dans l'Aube. Au moment de reprendre l'activité, j'ai fait le choix de revendre un site et de restructurer le second à Estissac ». Il se fixe alors 2 objectifs : élargir sa clientèle et prendre en compte les 3 aspects du développement durable (économique, écologique et social) sur le nouveau site. « Il est pour moi important d'aller dans ce sens. Dans chacun de nos investissements nous avons mesuré l'avantage écologique, l'avantage pour le salarié et la durée d'amortissement du matériel ».

Pour mener à bien ce projet, Julien PASQUIER a fait appel aux services de la CNAMS et de la CARSAT. « J'ai ainsi été conseillé sur les matériels à installer. Je me suis également rendu sur le salon Equip'Auto. La CNAMS a aussi travaillé à faciliter le projet avec la collectivité, notamment en terme de rejets des eaux usées et pluviales ». Les interlocuteurs de la CNAMS et de la CARSAT ont évoqué les possibilités de subventions sur des technologies propres, les matériels de protection de la ressource en eau et les équipements de protection des salariés.



Le site d'Estissac répond aux normes actuelles en matière d'environnement (séparateurs d'hydrocarbures, sécurisation des stockages de produits liquides dangereux et déchets liquides dangereux...). Le rejet d'eaux usées au réseau d'assainissement a été autorisé par la collectivité et les eaux pluviales sont infiltrées dans le sol. « Sur tous ces éléments la CNAMS m'a conseillé pour que mon entreprise soit en conformité. Ce sont des soucis en moins en tant que chef d'entreprise ».

Julien PASQUIER a fait le choix d'intégrer des technologies innovantes sur certains postes de travail comme, par exemple, le lavage de véhicules. « L'entreprise est équipée d'un portique de lavage et d'un lavage haute pression. Nous avons fait le choix de récupérer l'eau de pluie du bâtiment pour alimenter cette aire de lavage ». Grâce à cette technologie, le lavage se fait avec de l'eau de pluie 80% de l'année. « Cette action ne relève pas d'un intérêt économique mais bien d'une philosophie de travail et d'une image que nous développons auprès de notre clientèle. Celle d'un garage qui prend en compte l'environnement dans ses activités ».

Le choix a également été fait d'intégrer des systèmes innovants comme les Pelican Box. Cet outil permet de recycler en partie l'absorbant utilisé lorsque du liquide dangereux se répand sur le sol (cf. Lettre d'informations n°14). « L'absorbant est en fibre de coton broyée. Nous ne rechargeons la Pelican Box qu'une fois par an. Ce système nous fait économiser 85% d'absorbant ».

D'autres équipements exemplaires ont été installés comme une borne de distribution de fluides, qui amène l'huile neuve directement au poste de travail et récupère l'huile usagée pour la stocker dans une cuve double paroi. Julien PASQUIER a également fait le choix des fontaines biologiques « qui ont la même efficacité que celles à solvant », d'une aspiration des gaz d'échappements et de stations fixes et portatives pour le nettoyage des freins « grâce auxquelles nous n'achetons plus de solvant et qui réduisent de 80% l'utilisation d'aérosols ».

Pour ces investissements l'entreprise a pu bénéficier de subventions de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ou de la CARSAT. « Les aides ont été reçues dans les délais qui m'avaient été annoncés. Les montages de dossiers de demande de subvention m'ont semblé compliqués mais j'ai eu la chance d'être accompagné par des interlocuteurs de la CNAMS et de la CARSAT très compétents ».

Le projet a mis 2 ans et demi à se concrétiser. L'entreprise a ainsi doublé sa superficie. « C'est difficile d'imaginer le futur lorsqu'on est à l'étape du projet. Il faut se projeter sur tous les éléments du garage et également prendre en compte le coût de fonctionnement des matériels installés (séparateurs d'hydrocarbures...). Il est pour cela important de se faire conseiller. Aujourd'hui je ne regrette rien. Si je devais refaire ce projet, je ne changerais absolument rien. L'intégration du développement durable implique un surcoût qui allonge quelque peu la durée d'amortissement. Mais j'ai fait ce choix pour mes clients, mes salariés et moi-même. Travailler dans cet environnement est très gratifiant ».